



## Procès-verbal du conseil scientifique du 26 novembre 2015

Le conseil scientifique de l'EFR s'est réuni le jeudi 26 novembre 2015 dans l'appartement de réception du Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Paris, sous la présidence de M. Patrick Boucheron. La séance s'ouvre à 9h.

### Membres présents ou représentés (16)

Mme Anna BELLAVITIS, professeur à l'université de Rouen ;  
M. Patrick BOUCHERON, professeur au Collège de France ;  
M. Stéphane BOURDIN, représentant élu des directeurs des études ;  
M. Paolo CAMMAROSANO, Centro Europeo Ricerche Medievali ;  
M. Xavier DARCOS, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, représenté par M. Georges-Henri SOUTOU ;  
M. Jean-Louis FERRARY, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;  
M. Roger GENET, le directeur général de la recherche et de l'innovation, représenté par M. Francis PROST ;  
Mme Éloïse LETELLIER, représentant élu des membres scientifiques non enseignants chercheurs ;  
M. Clément PIEYRE, représentant élu de la catégorie autres enseignants-chercheurs ou personnels assimilés ;  
Mme Claude POUZADOUX, Centre National de la Recherche Scientifique ;  
M. Manuel ROYO, professeur à l'université de Tours (pouvoir à M. Francis PROST) ;  
Mme Silvia SEBASTIANI, École des Hautes Études en Sciences Sociales (procuration à Mme Catherine VIRLOUVET) ;  
M. André VAUCHEZ, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;  
Mme Catherine VIRLOUVET, directrice de l'École française de Rome ;  
Mme Cinzia VISMARA, professeur à l'université de Cassino ;  
M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, représenté par M. Yves-Marie BERCÉ.

### Assistaient également à la séance

M. Richard FIGUIER, chargé des activités éditoriales de l'EFR et de la diffusion des publications des EFE ;  
Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;  
M. Stéphane GIOANNI, directeur des études à l'EFR ;  
M. Fabrice JESNÉ, directeur des études à l'EFR ;  
M. Jean Louis PESENTI, agent comptable de l'EFR.

### Absents excusés

M. Patrick GILLI, professeur à l'université de Montpellier ;  
Mme Anne GRILLO, directrice des politiques de mobilité et d'attractivité au Ministère des affaires étrangères et européennes, représentée par M. Philippe DEVAUD.

## Ordre du jour

1. Examen du procès-verbal de la séance du 30 juin 2015 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Définition des axes de recherches pour le contrat quinquennal 2017-2021 et définition de la procédure d'évaluation des futurs programmes ;
4. Traitement des propositions de recherches associant l'EFR hors contrat quinquennal ;
5. État des crédits dédiés à la recherche pour 2016 ;
6. Manuscrits présentés pour publication ;
7. Information sur les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
8. Questions diverses.

\*\*\*

### 1. Examen du procès-verbal de la séance du 30 juin 2015

Le procès-verbal du conseil scientifique réuni le 30 juin 2015 est adopté à l'unanimité.

### 2. Information de la directrice

La directrice informe le conseil scientifique des nouveaux membres le composant, suite au mouvement de personnels. M. Giorgio Blundo a quitté ses fonctions à l'EHESS. Mme Silvia Sebastiani le remplacera. L'intéressée n'a pu participer au présent conseil scientifique mais sera présente lors du prochain conseil. Par ailleurs, le conseil accueille le nouveau représentant élu des membres, Éloïse Letellier-Taillefer. En outre, Fabrice Jesné est accueilli par le conseil scientifique : il a été nommé sur le poste de directeur des études pour la section Époques moderne et contemporaine. Clément Pieyre quant à lui a été nommé responsable de la bibliothèque suite au départ à la retraite d'Annie Coisy le 1<sup>er</sup> octobre 2015. La directrice souligne la rapidité d'adaptation et l'efficacité de ces deux nouveaux collègues. Elle propose qu'un point sur l'activité de la bibliothèque soit fait au conseil scientifique du mois de juin 2016. Enfin, un personnel local a récemment été recruté sur un nouveau profil : Emmanuel Turquin, archiviste, avait été accueilli en stage de mars à juillet 2015. Rattaché au conservateur, il a pris ses fonctions le 12 octobre dernier. Il prendra en charge non seulement les archives archéologiques mais plus largement l'ensemble des archives de l'institution. Un tableau de gestion a été élaboré : il sera opérationnel au début de l'année 2016 après qu'il aura été signé par la directrice de l'EFR et le directeur des Archives de France ou le chef de la mission des archives et du patrimoine culturel au MENESR (lequel a délégation de signature du directeur des Archives de France). Il prépare le versement des archives de l'EFR aux Archives nationales.

Richard Figuiet, affecté désormais à Paris depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015 pour l'amélioration de la diffusion des publications des écoles françaises à l'étranger (EFE), a pris de nombreux contacts avec les maisons d'édition privées à Paris, mais aussi avec l'AFPU-diffusion, avec le webmestre du site commun des UMIFRE, etc. Le premier bilan à dresser sur l'état de la diffusion des publications amène deux constatations : soit passer à la généralisation de l'auto-diffusion des EFE (comme c'est le cas actuellement pour l'EFEO) avec recours à un distributeur extérieur commun aux cinq écoles, soit améliorer la situation existante en matière de diffusion. Un point sur l'activité sera fait au conseil du mois de juin 2016.

Pour finir, le troisième point d'information de la directrice concerne la mise en place d'une chaire de l'École française de Rome, en partenariat avec l'Institut français d'Italie. Il s'agit d'organiser une série de 4 à 5 conférences grand public par an afin que le texte en soit publié à la suite dans une collection de plus grande divulgation en projet de création. Pour le lancement du projet, Olivier

Poncet dispensera à l'automne 2016 une série de conférences sur les relations entre Mazarin et l'Italie.

Jean-Louis Ferrary demande quelle sera la périodicité de ce projet de conférences. La directrice répond qu'il n'y aura qu'une « chaire » par an. Mais, comme le fait remarquer Richard Figuié, il faudra prévoir au moins trois manuscrits par an pour lancer cette collection. Elle a vocation aussi à accueillir des traductions de grands ouvrages italiens en Sciences Humaines et d'autres manuscrits conçus pour un plus large public. Les éditions Actes Sud semblent être intéressées par le projet. À ce sujet, l'éditrice est invitée au prochain comité éditorial de l'EFR prévu le 8 janvier 2016.

### **3. Définition des axes de recherches pour le contrat quinquennal 2017-2021 et définition de la procédure d'évaluation des futurs programmes**

La directrice de l'EFR indique que les suggestions émises lors du conseil scientifique du 30 juin dernier par André Vauchez, à savoir mettre l'accent sur la Méditerranée, et par le président du conseil scientifique, à savoir l'ordre de présentation des axes pour mettre en évidence celui portant sur les « espaces et échanges », ont été prises en compte pour l'adoption définitive au présent conseil. Elle informe le conseil scientifique que début décembre sera donc lancé l'appel à projet pour le prochain contrat quinquennal, accompagné d'une lettre de sa main et des thèmes de recherche à respecter. Les programmes doivent avoir une taille assez importante pour être inscrit au contrat, l'accent étant mis sur les partenariats, notamment les partenariats internationaux, avec l'Italie et ceux avec les autres EFE ou les UMIFRE méditerranéennes.

Le dossier à remettre par les porteurs de programme devra être plus précis que ce qui a été exigé pour le précédent contrat (entre 5 et 10 pages de rédaction), avec une attention nouvelle à ce que le projet peut apporter à l'EFR et un plan de financement. Pour cela, la directrice indique s'être inspirée des appels produits par les labex. Les dossiers seront examinés par les experts à partir de mi-février 2016, l'appel étant clôturé pour le 28 janvier 2016. Outre le choix des membres pour l'année universitaire 2016-2017, le conseil scientifique de mars sera consacré au choix des projets, lesquels seront notés de 1 à 5. Les membres du conseil scientifique auront la faculté de demander une expertise externe. L'expert sollicité s'engagera à ne pas avoir de conflit d'intérêt avec le programme sollicité et acceptera que son nom soit communiqué au conseil en séance.

L'objectif est de réduire de 50% le nombre de projets pour le prochain quinquennal. Chaque rapporteur devra établir une hiérarchie en interne au sein des dossiers qui lui auront été confiés.

Jean-Louis Ferrary propose un ajout dans l'appel à projet, troisième paragraphe : « dont une relevant d'au moins un des pays où s'étendent ses activités ».

Anna Bellavitis demande comment se fait le choix si un porteur a sollicité l'octroi d'un projet à la fois auprès de l'EFR et de l'EFA par exemple, le calendrier n'étant pas le même. Elle propose d'ajouter une phrase sur ce point, en encourageant le double envoi. Cela n'est pas possible dans la mesure où les appels à projet des écoles sont parus en ordre dispersé. La directrice de l'EFR indique que les EFE devront mettre en place une procédure claire et échangeront sur les projets sollicitant plusieurs écoles, les porteurs devant de toute manière déposer un dossier dans les différentes écoles sollicitées. La représentante des membres demande si les projets en partenariat avec d'autres EFE seront inscrits dans les contrats respectifs. Il est répondu que cette procédure étant nouvelle, l'inscription au contrat se fera au cas par cas ; il faut faire preuve d'innovation. Il y aura sans doute une partie commune au contrat quinquennal des EFE, comme dans le contrat précédent.

Cinzia Vismara évoque la tradition des correspondances, ne pourrait-elle pas devenir un axe à proprement parler ? Il est répondu que les correspondances sont incluses dans les quatre axes proposés. Cinzia Vismara porte à la connaissance du conseil une seconde observation : il convient que le porteur de projet joigne un curriculum vitae car la fiabilité du chercheur est importante.

Jean-Louis Ferrary dit qu'il faudrait prévoir un engagement du responsable sur le temps qu'il est prêt à consacrer au projet.

La directrice de l'EFR prend bonne note du fait de demander un bref curriculum, et veillera en interne à la qualité et à l'engagement des porteurs de projet.

Le représentant du ministère attire l'attention du conseil sur le fait qu'on observe de moins en moins de candidats à des projets, sollicités auprès de l'ANR par exemple, du fait de la multiplicité des critères de sélection, qui peuvent devenir dissuasifs et décourageants pour les porteurs de projets. La directrice répond que le dossier requis dans le cadre de l'appel à projet auprès de l'EFR reste bien moins contraignant que le montage de dossier auprès de l'ANR.

Il est acté deux modifications sur la longueur des documents demandés : la rubrique « état de l'art » passe d'une page à une demi-page, tandis que la rubrique « intérêt scientifique » est augmentée d'une page à deux pages.

La diffusion sera effectuée auprès des partenaires mais aussi sur le site internet.

Georges-Henri Soutou propose une modification sur la première ligne de l'axe « religion et sacré » au lieu de « la gestion du sacré », il propose « le rapport au sacré ».

L'appel à projet est soumis au vote du conseil scientifique et approuvé à l'unanimité.

#### **4. Traitement des propositions de recherches associant l'EFR hors contrat quinquennal**

Pour rendre les décisions plus transparentes et équitables lors du traitement de demandes de subvention de projets n'entrant pas dans les axes du contrat quinquennal, il est proposé de créer le comité de coordination de la politique scientifique (CCPS) de l'EFR. Composé de la directrice de l'EFR, des trois directeurs des études et du président du conseil scientifique, il se réunira autant que faire se peut, et les directeurs des études rendront compte au conseil scientifique des décisions prises à chaque conseil. Ce qui signifie que le conseil sera informé a posteriori des décisions prises, mais que son avis est tout de même requis pour les décisions délicates, et sera une aide pour le CCPS, faisant en quelque sorte jurisprudence pour les décisions à venir.

Le président du conseil scientifique attire l'attention sur le risque de voir ce type de demandes augmenter, en réponse à la limitation des projets devant satisfaire aux exigences des axes admis pour le futur contrat quinquennal.

La représentante des membres demande si les critères d'évaluation de ce type de demandes seront rendus publics. La directrice de l'EFR répond que les critères seront postés sur le site internet.

André Vauchez propose d'intégrer la rubrique « présentation de livres » dans la rubrique « événements isolés », comme un des éléments entre parenthèse.

Anna Bellavitis demande si un budget est prévu pour ces projets au fil de l'eau. La directrice de l'EFR répond par l'affirmative.

Stéphane Gioanni pense qu'il conviendra de limiter le nombre de projets de ce type.

Jean Louis Pesenti indique que cette limite pourrait être celle des crédits disponibles. La directrice de l'EFR convient qu'il faudra mettre une limite.

Tous s'accordent à dire que la limite pourrait être la limite humaine, c'est-à-dire la capacité à suivre concrètement un projet qui a été accepté. Georges-Henri Soutou souligne le risque encouru sur la capacité des directions des études à suivre convenablement les opérations.

Fabrice Jesné indique que ce n'est pas tant la hauteur du financement qui est attendue des porteurs de projets mais bien le label « École française de Rome », sans considérer nécessairement le montant de l'aide financière apportée.

Le conseil scientifique débat sur la nécessité d'une marge de manœuvre à conserver pour la gestion des demandes de financements hors contrat quinquennal. Les opérations prévues au niveau des sections qui n'ont pas vu le jour laissent une marge de manœuvre financière.

Par ailleurs, un rapport d'étape sera requis, lequel conditionnera la poursuite de l'attribution de l'aide. Ce serait une première dans l'institution. La directrice de l'EFR s'engage à retravailler le document relatif aux propositions de projet hors quinquennal avant de le diffuser.

La création du comité de coordination de la politique scientifique est adoptée à l'unanimité.

## 5. État des crédits dédiés à la recherche pour 2016

L'agent comptable de l'EFR en guise d'introduction, indique que le passage, le 1<sup>er</sup> janvier 2016, à la GBCP (gestion budgétaire et comptable publique) implique une nouvelle présentation du budget 2016. Il n'est plus question de comptes mais de destinations et d'opérations. On observe 7.462.200 euros en dépenses et 7.041.110 en recettes, ce qui représente un déficit de 421.090 euros généré par les dépenses d'investissement, le fonctionnement étant équilibré.

Les activités scientifiques (outre le pilotage et l'immobilier), sont réparties en quatre destinations : formation de niveau doctorat, bibliothèque, recherche en sciences humaines et sociales et diffusion des savoirs (les publications sont désormais suivies en diffusion des savoirs, elles ne sont plus enregistrées en recherche).

En fonctionnement, sur les 4.800.000 euros dédiés à la recherche, 3.400.000 euros sont consacrés aux frais de personnel et 1.400.000 aux charges de fonctionnement réparties en opérations.

La formation concerne les ateliers doctoraux et les bourses. À compter du 2<sup>ème</sup> semestre 2016, le montant de la bourse mensuelle passera de 900 euros à 1.000 euros, tandis que le complément de bourse est conservé pour les boursiers séjournant plus de 15 jours en dehors des structures d'hébergement de l'EFR à Rome ou à Naples. Sont supprimés les compléments de bourse attribués sur critères de nationalité.

Pour la bibliothèque, hors rémunération des personnels permanents, 283.000 euros sont prévus pour 2016, pour la documentation (achat de livres), la conservation (reliure), le personnel (missions du personnel, contrats étudiants temporaires...). Une nouveauté pour 2016 : le scanner devient payant. On escompte 10.000 euros en retour, mais cette mesure a surtout pour objectif de responsabiliser les lecteurs dans l'utilisation du scanner par rapport aux droits d'auteur, et de permettre à la bibliothèque de suivre cette utilisation.

Pour la recherche en sciences humaines et sociales, hors rémunération des personnels permanents, 609.250 euros seront consacrés aux chercheurs résidents, aux rencontres scientifiques, aux opérations archéologiques de terrain et aux autres manifestations scientifiques de l'EFR et du CJB.

Les publications sortent de cette enveloppe recherche en 2016 et constituent l'essentiel de la nouvelle destination, diffusion des savoirs, : 435.000 euros pour la fabrication et la distribution des publications et 7.000 euros pour d'autres manifestations (conférences, présentation d'ouvrages).

Une nouveauté dans le budget 2016 : le coût de l'hébergement de place Navone ne sera plus à la charge des sections, les règles de la GBCP proscrivant l'auto-facturation. Cependant, le résultat est neutre pour l'établissement car cette diminution des charges est équilibrée par une diminution des recettes du même montant.

Le budget 2016 a été élaboré sur la base du montant de la subvention accordée pour 2015.

Le représentant du ministère demande quelle est la part financière de l'EFR dans les opérations couvertes par l'ANR ou l'ERC. Il est répondu que l'EFR n'a pas de part financière, ce sont des financements purement ANR. On dénombre quatre financements ANR et un financement ERC. Ils sont comptabilisés en tant que ressource fléchées à hauteur de 75.000 euros pour l'ANR et 68.000 euros pour l'ERC.

Stéphane Gioanni indique que, comme les sections n'auront plus le coût de l'hébergement à prévoir dans leurs opérations, une part de budget est dégagée pour leur permettre de répondre à des besoins auxquels elles ne pouvaient faire face auparavant, comme les exigences de traduction par exemple.

L'agent comptable fait toutefois montre de prudence sur le montant de la subvention, notamment sur l'éventuelle baisse de 2,5%, qui ne remettrait pas en cause les opérations inscrites au budget mais ne permettrait sans doute plus de répondre à des besoins nouveaux.

## 6. Manuscrits présentés pour publication

### Antiquité

- Clément Chillet, *De l'Étrurie à Rome. Mécène et la fondation de l'Empire*.  
Le manuscrit est accepté pour publication.
- François Lerouxel, *Le marché du crédit dans le monde romain (Égypte et Campanie)*.  
Le manuscrit est accepté pour publication.
- Giuseppina Enrica Cinque, *Ligorio, Contini, Kircher, Piranesi. Le prime piante di Villa Adriana*.  
Des modifications au manuscrit sont demandées. Celui-ci fera l'objet d'un second passage en conseil scientifique.
- Brigitte Marin et Catherine Virlovet, *Entrepôts et trafics annonaires en Méditerranée. Antiquité-Temps modernes*.  
Il conviendrait d'enrichir les commentaires des illustrations.  
Le manuscrit est accepté pour publication.

### Moyen Âge

- Alessandra Bagnera, Anne-Lise Nef, *Les thermes 'arabes' di Cefalà*.  
Le manuscrit est accepté pour publication.  
Le président du conseil scientifique propose dans un second temps une publication sous forme de texte court, un petit livre qui pourrait prendre place dans la nouvelle collection. Il est par ailleurs indiqué que la surintendance de Palerme a attribué 3.500 euros pour cette publication.
- Riccardo Rao, *I grandi ufficiali nei territori angioini*.  
Le manuscrit est accepté pour publication.  
Le président du conseil scientifique propose une publication sur Open Edition books. André Vauchez propose par ailleurs que l'introduction soit faite par Giuseppe Galasso pour un meilleur rayonnement de la publication. Il conviendra d'ajouter des tableaux généalogiques et des cartes.  
Il faudra penser à réaliser la diffusion de ce livre en valorisant les autres publications des volumes « angevins » de l'EFR. Prévoir un dépliant à part, une table ronde autour de ces livres.
- Alessandra Molinari, Lucrezia Spera, Riccardo Santangeli Valenzani, *L'archeologia della produzione a Roma (secc. V-XV)*.  
Le manuscrit est accepté pour publication. Il conviendra d'atténuer la forme du colloque et d'éviter les contradictions internes par un travail éditorial qui ne nécessite toutefois pas un nouveau passage en conseil scientifique.
- Marialuisa Bottazzi, *Atelier « Jeunes chercheurs » Le monachisme médiéval*.  
Le manuscrit est accepté pour publication. Il fera l'objet d'une coédition. Il sera nécessaire de trouver un titre.

### Époques moderne et contemporaine

- Mathieu Grenet, *La fabrique communautaire. Les Grecs à Venise, Livourne et Marseille, v. 1770 - vers 1840*.  
Second passage. Le manuscrit est accepté pour publication. Il s'agit d'une coédition avec l'École française d'Athènes.

- Pierre Musitelli, *Le flambeau et les ombres. Alessandro Verri, des Lumières à la Restauration (1741-1816)*.  
Second passage. Le manuscrit est accepté pour publication.
- Stéphane Baciocchi, Pierre-Antoine Fabre et Christophe Duhamelle, *Invention, diffusion et réception des reliques des catacombes romaines. Une enquête collective (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*.  
Pour approbation définitive. Le manuscrit est accepté pour publication. Il faut retirer des articles pour réduire le volume. La faible participation financière de l'EHESS implique la recherche d'autres subventions.
- Maria-Giovanna Canzanella-Quintaluce, Laurence Beck, Jean-François Chauvard, Sophie Conte, Sebastiano Roberto, Antonella Romano, Benoit Schmitz, *Histoire du couvent royal des Minimes français de la très sainte Trinité sur le mont Pincius à Rome du Père Charles-Pierre Martin*.  
Le manuscrit est accepté pour publication.
- Hugo Vermeren, *Les Italiens à Bône. Migrations méditerranéennes et colonisation de peuplement en Algérie (1865-1940)*  
Un second passage en conseil scientifique est requis. Des modifications sont demandées.
- Albane Cogné, *Les propriétés urbaines du patriciat (Milan, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*.  
Le manuscrit est accepté pour publication mais il faut réduire le nombre de signes de 100.000 environ.
- Bernard Dompnier et Stefania Nanni, *La mémoire des saints originels entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle*.  
Il convient d'améliorer l'introduction et le dossier iconographique. Un second passage en conseil scientifique est requis. Richard Figuiet estime qu'il faudrait faire coïncider la publication de cet ouvrage avec l'ouvrage collectif *Invention, diffusion et réception des reliques des catacombes romaines. Une enquête collective (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*.
- Catherine Brice, *la Fraternité en action : frères de sang, frères d'armes, frères ennemis en Italie (1820-1924)*.  
Le manuscrit est accepté pour publication. Il conviendra d'opérer les modifications requises, qui ne nécessitent toutefois pas un nouveau passage en conseil scientifique.

## 7. Information sur les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration

La directrice met en lumière la richesse des partenariats avec l'École française de Rome, notamment la convention de recherche sur l'édition de texte inédits d'Antonio Gramsci.

## 8. Questions diverses

Aucune question diverse.

La séance est close à 12h40.